
**RÉCUPÉRATION DE
DÉCHETS MÉDICAUX
POUR
LES PARTICULIERS**

En participant à ce service, vous contribuez à améliorer la sécurité des personnels de collecte et de traitement des déchets ménagers. Aussi, nous vous remercions pour votre geste éco-citoyen.

Sud Rhône
Environnement
SYNDICAT MIXTE



CONSEIL
GENERAL
BOUCHES-DU-RHÔNE
cg13.fr

Communication Sud Rhône Environnement - Illustrations Vincent Martin - Impression Imprimerie Clément

DÉCHETS DE SOINS PIQUANTS OU COUPANTS

*Les jeter à la poubelle
représente un*



DANGER!

NOUVEAU SERVICE



**RÉCUPÉRATION DE
DÉCHETS MÉDICAUX POUR
LES PARTICULIERS**

Vous vous soignez vous-même à domicile. Vous allez pouvoir profiter du nouveau service de récupération des déchets médicaux déchets piquants ou coupants.

Pour y participer, c'est très simple, il vous suffit de :

- 1** Retirer une boîte appelée "collecteur" dans votre pharmacie habituelle lors de l'achat de vos médicaments.
- 2** Recueillir soigneusement dans ce collecteur les déchets médicaux piquants ou coupants comme : aiguilles, lames, lancettes, seringues... (n'y déposez aucun autre déchet).
- 3** Rapporter à votre pharmacien, la boîte correctement fermée dès qu'elle sera pleine. **Attention à ne jamais dépasser la limite de remplissage.** (Lui rapporter uniquement le collecteur jaune que vous aurez retiré dans sa pharmacie.)
- 4** Votre pharmacien vous remettra alors une nouvelle boîte vide pour vos déchets de soins à venir.



Sud Rhône Environnement se chargera ensuite de l'élimination de vos déchets médicaux dans le respect des lois et de l'environnement.

Impératif : Si certains soins vous sont administrés par des infirmiers et infirmières vous ne devez pas récupérer les déchets de soins dans votre collecteur. Les professionnels disposent de leur propre service de récupération.